



accord pour le non paiement de la future pension alimentaire

Par **omarito**, le **06/11/2008** à **10:04**

Bonjour,

J'aurai une question assez compliquée à vous poser, elle concerne le versement d'une pension alimentaire.

Voici donc la situation, je suis célibataire sans enfants et une amie voudrait que je lui fasse un enfant

et que je le reconnaisse afin qu'il ait un père ; nous désirons vivre chacun de notre côté et que cela soit

elle qui ait la charge principale de l'éducation de l'enfant. Cette amie m'affirme qu'elle désire avoir un enfant

uniquement avec moi et que donc elle ne me réclamera jamais de pension alimentaire parce qu'elle pense

pouvoir être autonome financièrement ; j'aimerais donc savoir s'il était possible, dès à présent, d'établir un document valable juridiquement où il serait écrit clairement qu'elle ne me réclamerait jamais

de pension quelle que soit nos futures situations, document qui aurait donc une valeur légale devant la justice en cas de litige.

Merci d'avance pour votre réponse

Cordialement

Par **jeetendra**, le **06/11/2008** à **13:42**

bonjour, personnellement je vous le déconseille vivement, le papier n'aura aucune valeur juridique, une fois qu'on a un enfant on est lié à vie à cet être humain, pensez y, cordialement